



Délibération n° 35 / 2014

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Isabelle BARDIN, Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. René-Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Animation – Nocturnes de Pignan 2014 – Tarification des emplacements.**

Monsieur Thierry QUILES, Adjoint au Maire de Pignan, expose au Conseil Municipal :

La municipalité souhaite organiser pour la troisième année, des marchés nocturnes tous les lundis des mois de juillet et août (sauf les 14 juillet et 18 août) et le 30 juin dans le parc du château afin de permettre aux habitants de découvrir des produits du terroir tout au long de l'été.

Afin de permettre l'installation des exposants, il convient de se prononcer sur la tarification des emplacements.

Ainsi, celle-ci serait fixée à :

- 40 € pour 3 mètres linéaire vides avec électricité pour chaque lundi, pour les commerçants de produits alimentaires ;
  - 15 € pour 3 mètres linéaire vides avec électricité pour chaque lundi, pour les artisans et les commerçants vendant de produits autres qu'alimentaires ;
  - 5 € pour 3 mètres linéaire vides sans électricité pour les marchés du 07 juillet et du 11 août pour les exposants « puces » ;
- Gratuité pour les associations, commerçants et artisans de Pignan sauf pour les puces.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 35/2014**

**Objet : Nocturnes de Pignan 2014 – Tarification des emplacements.**

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission animation le 16 avril 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte les tarifs énoncés ci-dessus ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 22  
Nombre de votants : 27 (dont 5 pouvoirs)  
Votes : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 17 avril 2014  
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN